

## CONVOCAATION

Il est adressé le 22 Février 2021 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 2 Mars 2021 à 20H30.

## ORDRE DU JOUR

- Délibération Délégués CLECT
- Délibération Achats Matériel Rest scolaire
- Vote des subventions aux associations
- Délibération Sage Dropt
- Elections du 13 et 20 juin 2021
- Questions et informations diverses.

Le maire,

**N° 2021/008**

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 2 MARS 2021

**PRÉSENTS** : MM. LECOURT Didier, BALLEREAU Éric, VILLETTE Roger, BORTOLUZZI Robin, BALLON Jean Raoul, LAMARCHE Alexandre, TRISCOS Didier, MMES ANTUNEZ Laetitia, LECOURT Valérie, MAURIN Martine.

**EXCUSÉ** : CHEVASSUT Stéphan

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme MAURIN Martine

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 19 Janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

**- DÉLIBÉRATION DÉLÉGUÉ C.L.E.C.T.** : Monsieur le maire informe que suite aux élections municipales, il est nécessaire de renouveler les délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. Monsieur le Maire fait donc appel à candidature pour un(e) délégué(e) titulaire et pour un(e) délégué(e) suppléant(e) :

Monsieur Didier LECOURT, actuel délégué titulaire, fait part de son intérêt pour cette commission et propose de siéger à nouveau au sein de cette assemblée.

Monsieur Roger VILLETTE se dit intéressé et propose sa candidature pour être délégué suppléant. Délibération votée à l'unanimité.

**- DÉLIBÉRATION SAGE DROPT** : Monsieur le Maire expose les 4 principaux enjeux du projet SAGE ( Gestion quantitative, Qualité des eaux, Milieux aquatiques et Gouvernance/Communication/Suivi). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à la majorité 9 Pour et 1 abstention le projet du SAGE Dropt tel qu'il est annexé à la délibération n°2021/009.

**- DÉLIBÉRATION ACHATS MATÉRIEL RESTAURANT SCOLAIRE / LOI ÉGALIM** : Il est proposé aux communes bénéficiant de la DSR de percevoir une aide financière de l'Etat au travers de l'ASP afin d'équiper le restaurant scolaire dans le but d'appliquer la loi Egalim : 50 % de produits de qualité (IGP, Label rouge, etc...) dont 20% minimum de produits bio. Cette subvention est égale à hauteur de 100% du montant HT plafonné à **12 376.60 €** pour 15 960 repas servis du 01/09/2018 au 30/07/2019. Le restaurant scolaire a besoin de se doter : un fourneau électrique, un robot coupe, un bain-marie et de bacs gastro. Le devis de DepAlim est de 13 151,88 € HT. Date prévisionnelle d'achat : 30/04/2021. Délibération votée à l'unanimité.

**- ÉLECTIONS DES 13 ET 20 JUIN 2021** : Monsieur le maire informe les élus des dates des prochaines élections. En effet, les élections régionales et départementales auront lieu en même temps les 13 et 20 Juin 2021.

## **- ATTRIBUTION ET VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

❖ ACCA	650.00 €
❖ École	4 000.00 €
❖ A.P.E. L'École Buissonnière	150.00 €

❖ Institut Bergonié	50.00 €
❖ Saint Hilaire Loisirs	185.00 €
❖ Prévention Routière	50.00 €
❖ Aide alimentaire du Réolais	50.00 €
❖ Jeunes Sapeurs-Pompiers	100.00 €
❖ Novalia Media	185.00 €

**TOTAL : 5 420.00 €**

**- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

➤ **PROTOCOLE SANITAIRE COVID19** / Depuis la recrudescence de la Covid 19 et ses variantes, les protocoles sanitaires se renforcent au niveau scolaire. Au restaurant scolaire, les classes sont séparées, les enfants ont une place fixe attribuée avec leurs noms sur les tables ; lavage des mains par petits groupes ce qui diminue le temps de récréation. Angélique KERVELLEC pourrait rester 30 mns de plus chaque jour pour aider à aller plus vite et que les enfants aient davantage de temps libre à la récréation.

➤ **TRAVAUX ÉGLISE** / Les travaux d'accessibilité pour les PMR ont pris du retard en raison du rejet du dossier par les Bâtiments de France. Une demande de dérogation a été demandée.

➤ **AMÉNAGEMENT PAYSAGER** / En l'absence de Frédéric, Monsieur le maire a demandé deux devis pour l'entretien des terrains paysagers. Seulement COUCOU Jardin a transmis un devis (2 270 € ht). Impossible de pouvoir comparer, les autres devis sont en attente de réception.

➤ **FERME PHOTOVOLTAÏQUE** / Le permis a été déposé le 25/02/2021.

➤ **ECOLE DU MARQUELOT** / Le 5 février, Monsieur le maire a rencontré Mr Pauly, IEN de La Réole qui a annoncé la fermeture d'une classe en 2022.

➤ **LOYER COMMUNAL ÉGLISE** / Mr Brabant, locataire près de l'église, a signalé des fuites et des traces d'humidité dans sa maison. Des devis pour refaire la toiture ont été demandés. En attente pour pouvoir comparer et effectuer les travaux.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 30/03/2021 pour le vote du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 et le 13/04/2021 aura lieu une nouvelle réunion pour le vote du Budget Primitif 2021. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 10.

Le maire

Le Conseil Municipal

Le secrétaire